

# ABLIS

## PROJET EDUCATIF DES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES 2009 - 2010

### BUTS

Le projet éducatif repose sur des grands principes qui seront déclinés dans tous les espaces éducatifs c'est-à-dire aussi bien pour le centre de loisirs que pour l'espace jeunes:

1. Répondre à un besoin social d'accueil des enfants et en assurer la sécurité. Aider les familles qui travaillent.
  2. Ouvrir à tous dans le respect des convictions individuelles.
  3. Apprendre le respect de la collectivité, socialiser l'enfant par la connaissance de règles de vie.
  4. Prendre en considération l'enfant dans sa globalité.
  5. Veiller à ce que chacun trouve sa place dans le groupe.
  6. Impulser des démarches d'entraide et de solidarité
  7. Permettre aux jeunes d'accéder à une citoyenneté participative par la responsabilisation et l'action
- POUR L'ESPACE JEUNES
8. Contribuer à l'intégration sociale des enfants dans le village en utilisant les potentialités des associations locales.
  9. Aider le jeune dans ses projets.

### OBJECTIFS PAR RAPPORT AUX ENFANTS

Respecter le rythme de chaque enfant, en tenant compte des différences dues aux tranches d'âge.  
Faciliter le cheminement progressif de l'enfant vers son autonomie dans son milieu,  
Favoriser sa prise en charge.

#### POUR L'ESPACE JEUNES

Aider le jeune dans ses projets

Travailler avec les familles.

S'intégrer au tissu local et associatif et travailler avec la Mission Locale, le BIJ (Bureau Information Jeunesse).

### OBJECTIFS PAR RAPPORT AUX PARENTS

Trouver un accueil de qualité

Avoir une bonne information sur la vie au Centre de Loisirs.

### OBJECTIFS PAR RAPPORT A L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Permettre à chaque individu de s'investir à son niveau dans la vie du Centre.

Responsabiliser les animateurs.

Permettre chacun d'exprimer ses attentes et ses expériences.

Favoriser l'échange et la relation sociale.

Permettre la formation continue des animateurs.

### MOYENS

#### Lieux:

#### ACCUEIL DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs se situe au centre ville près de l'école annexe. Il est constitué de :

*Au rez de chaussée :*

- 2 salles d'activités réservées aux petits (- de 6 ans).

- cuisine

- cantine scolaire

- bureau du directeur

- salle des animateurs (réunions, vestiaires...)

Deux cours **extérieures** sont à la disposition de l'équipe d'animation.

*A l'étage :*

- deux salles d'activités pour les grands

- deux mezzanines pour les temps calmes

- une salle de repos

- une grande salle de jeux

### **Repas du mercredi et des vacances:**

Les repas sont donc confectionnés par une société de restauration et sont réchauffés à la cantine scolaire. Les enfants peuvent participer à toutes les tâches qui concernent les repas (mise de table, desserte, rangement, essuyage de table) dans les limites autorisées.

### **POUR L'ESPACE JEUNES**

La location d'un local assez vaste permet un aménagement qui respecte la personnalisation du lieu et la création de micro-espace où chacun peut se retrouver.

Un mini-bus est à la disposition des animateurs.

Le jeune vient quand il le désire mais doit être inscrit, preuve de l'accord parental. Ils doivent pouvoir trouver un accueil de qualité et avoir une bonne information sur la vie du lieu.

### **L'équipe d'encadrement:**

Le service enfance-jeunesse (C.L.S.H. et Espace jeunes) est composé d'animateurs titulaires, d'animateurs contractuels et de vacataires

Sa composition dépend du nombre d'enfant ; la DDJS définira le nombre d'enfant par animateur.

*Chaque animateur selon sa spécialité peut intervenir au C.L.S.H ou à l'Espace Jeunes.*

### **Ouverture:**

#### **ACCUEIL DE LOISIRS**

*Périscolaire*

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h à 9h et 16h30 à 19h

Mercredi de 7h à 19h

*Petites et grandes vacances*

Lundi au vendredi

De 7h à 19h

#### **ESPACE JEUNES**

*Durant l'année scolaire*

Mardi, jeudi et vendredi

15h30 à 19h30

Le mercredi de 14h à 20h

Le samedi de 14h à 22h

Fermé dimanche et lundi

*Vacances scolaires*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

10h à 19h

Vendredi de 14h à 22h

Fermé samedi et dimanche

#### **ACCUEIL DE LOISIRS**

##### **Les repas:**

Les adultes mangeront avec les enfants et veilleront à la plus grande accession à l'autonomie de tous.

##### **Périodes de repos:**

Les temps de repos sont des éléments indissociables des activités de la journée, dans un rythme quotidien de vie équilibrée, et doivent prendre en compte les différents moments de la journée. Les animateurs décideront de ces moments de calme et l'heure de la reprise des activités.

##### **Les activités:**

Chaque enfant pourra choisir l'activité de la journée suivant celles qui sont proposées et les groupes se feront en fonction de ces choix. Ces activités pourront se faire en lien avec les associations locales. Chaque équipe se constituera en fonction de ces contraintes.

Ils pourront utiliser les équipements sportifs et culturels municipaux.

#### **ESPACE JEUNES**

Chaque jeune aura libre accès au local durant les heures d'ouverture.

Le choix des activités se fera après concertation avec les animateurs.

Ces activités pourront se faire en lien avec les associations locales.

Ils pourront utiliser les structures municipales (gymnase, salle polyvalente, maison des associations, terrains de football et de tennis) avec l'accord des animateurs et sous leur contrôle.

Les déplacements en car seront possibles après demande auprès de la mairie.

## **CONCLUSION**

La commune d'Ablis traduit ainsi sa volonté que ce projet éducatif s'inscrive dans une dynamique de nature à faire évoluer le service Enfance-Jeunesse.

Il est en effet le point de départ des projets pédagogiques élaborés par l'équipe d'animation.

Fait à Ablis le 21/12/2009

J.L. BARTH  
Conseiller Général  
Président de la CAPY  
Maire